



Pôle Attractivité
Direction de la stratégie culturelle, du patrimoine et du tourisme

APPEL À CANDIDATURES
ILLUSTRATION ARTISTIQUE DU PATRIMOINE OLYMPIQUE
DE PLAINE COMMUNE

Date limite de remise des candidatures : le 23 janvier 2024 à 12h00

CONTEXTE

L'établissement public territorial Plaine Commune

Plaine Commune est un Établissement public territorial (EPT) de la Métropole du Grand Paris qui regroupe neuf villes de Seine-Saint-Denis (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine, Stains et Villetaneuse), soit plus de 435 310 habitants. C'est un territoire-monde, marqué par la jeunesse de sa population, une grande diversité culturelle et des mutations urbaines d'ampleur.

Plaine Commune porte la démarche #Culturelaville. L'art et la culture sont positionnés comme moteurs de développement urbain, économique, social et leviers de participation des habitants à la fabrique de la ville et de valorisation du territoire.

L'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024

En 2024, la France est le pays hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le territoire de Plaine Commune est au cœur de cet événement puisqu'il abrite :

- Le Village des athlètes, situé à L'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, il recevra près de 15000 athlètes olympiques et paralympiques ainsi que leurs accompagnants.
- Trois sites de compétitions majeures : le Stade de France qui accueillera entre autres les compétitions d'athlétisme et de para-athlétisme, le nouveau Centre aquatique olympique où se dérouleront les compétitions de natation artistique, waterpolo (phases préliminaires) et plongeon et le site des Essences qui accueillera les épreuves de tir sportif et de para-tir.
- Dix-sept sites d'entraînement répartis sur le territoire.
- Trois sites de célébrations, situés dans le parc Georges Valbon à La Courneuve et le long du canal Saint-Denis seront, pendant les jeux, des lieux de festivités gratuits et ouverts à toutes et tous avec des activités sportives, culturelles et artistiques en parallèle de la retransmission des compétitions.

Le territoire accueille également les compétitions du paramarathon et du paracyclisme.

Dès à présent, pour fêter cet événement mondial, l'Olympiade Culturelle de Paris 2024, une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire autour de la rencontre entre art, sport et culture, se déploie sur l'ensemble du territoire, avec les associations et les habitants.

Une présentation des Jeux, de l'implication de Plaine Commune et des équipements liés est disponible sur le site internet de l'EPT : www.plainecommune.fr/paris2024/

Une opportunité de valorisation du territoire

Dans ce moment exceptionnel de forte visibilité internationale, Plaine Commune a l'occasion de promouvoir une image plus positive et plus juste de ses villes et de ses habitants, plus fidèle à son incroyable richesse et à sa vitalité.

Au cœur du Village des athlètes, la Société Publique Locale Agence d'attractivité de Plaine Commune, en charge des hospitalités touristiques animera un espace culturel et touristique, dans lequel une sélection de produits pourra être vendue. Les deux autres points information touristique existants de Plaine Commune, situés à Saint-Denis et à Saint-Ouen, seront également ouverts et vendront leur gamme de produits habituels. Les athlètes et leurs accompagnateurs envoient de nombreuses cartes postales à leurs proches, comme souvenirs de leur participation aux JOP. De son côté, le public rapporte et/ou envoie un souvenir de son passage ou de son séjour sur les sites.

Dans ce cadre, Plaine Commune lance un appel à candidatures pour la sélection des artistes qui concevront chacun une carte postale artistique représentant le territoire de Plaine Commune et son patrimoine olympique.

ETAPES ET CONTENU DE LA COMMANDE

Le présent appel à candidatures vise à sélectionner des artistes qui réaliseront chacun une carte postale illustrée.

La sélection se déroule en deux étapes :

- Une étape de pré-sélection, objet du présent appel à candidatures, sur la base d'une sélection de références et d'une note d'intention (voir paragraphe « Éléments de candidature à remettre »)
- Une étape de sélection finale sur illustration définitives lors d'un comité de sélection présidé par un.e élu.e de Plaine commune.

Il est attendu des artistes sélectionnées de créer une œuvre originale représentant un site ou un lieu emblématique du territoire de Plaine Commune ou de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. La notion de patrimoine est ici entendue dans un sens large : un site naturel accueillant des pratiques sportives, un équipement olympique récent ou ancien, une vue de la skyline du territoire....

L'illustration peut être un dessin, une aquarelle, une peinture, un collage, un dessin numérique, une bande-dessinée... en noir et blanc ou en couleur (liste non exhaustive).

Les œuvres retenues lors de la sélection finale seront imprimés sur un format carte postale (105 x 148mm) et destinées à un usage commercial au sein des points d'accueil touristique.

Aussi, la demande comprend-elle :

- la création artistique ;
- la participation au suivi éditorial et suivi impression (préconisations impression, suivi BAT...). Il est important de noter que la charte de l'objet final sera conçue par l'EPT Plaine Commune en lien avec le Comité international olympique et que la demande comprend l'acceptation de ce cadre graphique ;
- la cession des droits d'auteurs.

Le suivi et la coordination de cette commande sont assurés conjointement par la Direction de la stratégie culturelle, du patrimoine et du tourisme et la Direction de la communication et de la promotion du territoire.

CALENDRIER / DÉLAI D'EXÉCUTION

Cette commande s'inscrit dans un calendrier serré dû aux contraintes de validation et de livraison liées à celui des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Ainsi les échéances sont les suivantes :

4 janvier 2024 :	Publication de l'appel à candidatures
23 janvier 2024 :	Remise des candidatures
1 ^{er} février 2024 :	Confirmation des artistes admis à remettre une illustration
19 février 2024 :	Remise des illustrations définitives
26 février 2024 :	Comité de sélection des artistes lauréats (8 à 10 artistes)
Mars 2024 :	Présentation des œuvres sélectionnées au Comité international olympique
Avril-Juin 2024 :	Édition et impression des cartes postales

Les lauréats devront prévoir de se rendre disponibles pour le suivi éditorial et le suivi d'impression.

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Le budget fixé pour chaque illustration/artiste lauréat est de **1 500 € TTC**, comprenant la rémunération de l'artiste, le suivi de la production du format final et la cession des droits d'auteur. Le prix est réputé ferme et définitif.

Une indemnité globale et forfaitaire sera allouée aux artistes sélectionnés lors de la première phase qui auront déposé une illustration finalisée mais qui n'aura pas été retenue en comité de sélection finale. Cette indemnité est fixée à **800 € TTC** par candidat.

ÉLÉMENTS DE CANDIDATURE À REMETTRE

La date limite de réception des candidatures est fixée au 23 janvier 2024 à 12h.

Aucune candidature, déposée au-delà des dates et heures indiquées ci-avant, ne sera prise en compte.

Pour réponse à cet appel à candidature, sont attendues :

- **Une sélection de références artistiques** jugées pertinentes par rapport à la commande;
- **Une note d'intention artistique** (1 page maximum) présentant :
 - Le parcours artistique, la technique employée pour l'illustration, le lien de l'artiste au territoire, le site envisagé et les raisons de ce choix;

La candidature devra être adressée par voie électronique à l'adresse suivante :

latelier@plainecommune.fr

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Marie Bongapenka

Chargée d'animation et de valorisation culturelle

Direction de la stratégie culturelle, du patrimoine et du tourisme – Pôle Attractivité

Numéro de téléphone : 01 71 86 31 21

Adresse mail : marie.bongapenka@plainecommune.fr